



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Assistant socio éducatif
Emploi	Educateur spécialisé
Métier	Educateur spécialisé
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Pôle ADIS
Structure interne (CR - Code et Libellé)	69Z59 Equipe Mobile
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2250 – Equipe Mobile

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'éducateur spécialisé est placé sous l'autorité hiérarchique de la Direction des Soins : Directeur des Soins, Cadre Supérieur de Pôle, Cadre de Santé et sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de pôle.

Il collabore, dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Cycle de travail en repos fixe 38h20
- Amplitude horaire : 07h00-20h00
- Horaires prédéfinis 09h-17h
- La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service et de l'organisation du pôle et d'actions ponctuelles programmées
- Les congés sont pris conformément à la note GTT annuelle et dans le respect de l'organisation du service

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Hospitalo-Universitaire Autisme et neuroDéveloppement et inclusion sociale est un pôle de recours à vocation régionale dédié à la prise en charge des troubles du neurodéveloppement associé à un trouble du développement intellectuel.

Son projet s'appuie sur 3 fondements :

- Le respect de l'autodétermination des usagers,



- La co-construction de leur projet avec leur tuteur, leurs proches et les professionnels du secteur médico-social afin d'accompagner au mieux la réussite de leur projet et leur inclusion sociale,
- La priorité donnée aux prises en charge ambulatoires, avec la réduction du recours à l'hospitalisation

Principes du projet destinés à répondre aux besoins des usagers porteurs d'un trouble du neuro développement associé à trouble du développement intellectuel et aux recommandations de bonnes pratiques :

- Lisibilité et réactivité du dispositif favorisant l'accès aux soins à courte échéance ;
- Gradation des soins priorisant les prises en charge extrahospitalières, afin de limiter les institutionnalisations ;
- Décloisonnement, favorisant la fluidité des parcours ;
- Intensification du travail avec les partenaires (aidants, la médecine de ville, les structures médico-sociales...)

Principes généraux d'organisation :

- Demandes de prises en charges adressées au guichet unique du pôle
- Gradation des soins : priorités aux suivis sur le plateau ambulatoire, recours aux équipes mobiles lorsque les troubles sont plus intenses ou à une hospitalisation lorsqu'il s'avère nécessaire d'ajuster le traitement.
- Le recours aux équipes mobiles permet :
 - L'évaluation des comportements défis en milieu écologique
 - Une alternative à l'hospitalisation pour éviter les ruptures dans le parcours de soins

Nature des soins : réhabilitation psychosociale- psychoéducation et pair-aidance familiale

- Déploiement des outils de soins de la réhabilitation psychosociale sur tout le pôle,
- Psychoéducation et pair aideance : Adaptation du programme bref aux usagers pris en charge sur le pôle-
Création d'un DU de pair-aidance familiale

Recherche et formation

- Enseignement dispensé par les professionnels du pôle sur les pratiques orientées vers la réhabilitation psychosociale, l'aide aux aidants, les maladies rares dans le cadre de la labellisation du Centre de Recherche des Maladies Rares d'origine génétique à expression psychiatrique (Génopsy).
- Poursuite et amplification de la recherche consacrée aux troubles du Neuro développement et à l'Autisme dans le cadre du Centre d'Excellence iMIND.

Le pôle Hospitalo-Universitaire ADIS comprend :

Un plateau ambulatoire avec :

- Une unité d'évaluation spécialisée pour les patients atteints de troubles du neurodéveloppement : consultation de génétique, de neurologie (EEG, EMG) et de neuro pédiatrie, d'algologie, préparation aux examens.
- Une unité dédiée à l'évaluation et à la prise en charge des comportements-défis
- Une unité d'accompagnement des familles : accompagnement individualisé, groupe multifamilial, programme de psychoéducation BREF-ADIS, LEO.
- Une équipe mobile : dédiée aux patients à partir de 6 ans : Interventions sur site (famille ou structure médicosociale) pour la gestion de situations de crise, la préparation en amont des hospitalisations, l'accompagnement post-hospitalisation, l'accompagnement des transitions (intégration en structure, transfert d'une structure à une autre), l'adaptation de l'environnement du patient...

Une unité d'hospitalisation :

Unité de recours à vocation régionale spécialisée de 10 lits pour la prise en charge d'usagers à partir de 16 ans présentant un comportement défis associé à une déficience intellectuelle, rendant impossible le maintien dans le milieu écologique du patient.

Une Maison d'Accueil Spécialisée :



La MAS Maurice BEAUJARD, qui dispose de 40 places, dédiée à la prise en charge de résidents souffrant de troubles du neuro-développement associés à un trouble du développement intellectuel.

Un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile :

Le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile « Les Passementiers » est une structure médico-sociale. Le SESSAD propose un accompagnement vers l'autonomie, à visée inclusive, construit sur la base d'évaluations pluri-professionnelles desquelles sont issus des objectifs ciblés et des moyens repérés prenant en compte les particularités des personnes avec un TSA.

L'équipe mobile a pour objectifs de

- **Intervenir en situation de crise en structure d'hébergement ou à domicile pour limiter le recours à l'hospitalisation** en privilégiant, autant que possible, le maintien dans le lieu de vie du patient,
- **Préparer les hospitalisations quand elles se révèlent nécessaires** afin d'en limiter la durée dans le temps et la fréquence et travailler en amont de l'hospitalisation les objectifs (bilans, séjours de rupture, examens somatiques complémentaires, gestion de crise),
- **Accompagner les transitions dans les étapes du parcours patient** : passage d'un IME vers MAS, changement de structure médico-sociale, orientation vers établissement pour personnes âgées...

Elle intervient auprès des structures médico-sociales et/ ou des familles qui en font la demande, sur la base des indications suivantes :

- Troubles du comportement dès leur apparition et compromettant le maintien dans le milieu familial ou la structure médicosociale
- Agressivité récurrente
- Gestion des frustrations, des fixations

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'éducateur spécialisé a pour mission l'accompagnement des patients en difficulté dans leur développement psychologique, physique, cognitif, affectif, social et culturel.

En collaboration avec l'équipe pluri professionnelle et dans le respect du projet médical, l'éducateur spécialisé élabore le contenu de l'axe éducatif au regard du projet de soins individualisé.

Il initie, met en place et encadre des médiations éducatives et des activités de loisirs.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Recueil d'informations et identification des besoins du patient
- Transmission de son expertise clinique autour des Troubles du neuro-développement
- Réalisation de bilans éducatifs
- Aide à la mise en œuvre d'outils de communication adaptés au niveau de compréhension des patients
- Participation à la formation des professionnels de la structure médicosociale autour des troubles du neurodéveloppement
- Coordination et articulation avec les différents partenaires de la structure médicosociale et/ ou de la famille
- Rédaction de comptes-rendus relatifs aux observations / aux interventions, dans son domaine d'activité en interaction avec les différents professionnels



- Participation aux réunions de coordination des équipes mobiles et de l'unité des Comportements Défis
- Rédaction et mise à jour du dossier d'intervention
- Réalisation d'études et de travaux de recherche dans son domaine
- Veille spécifique à son domaine d'activité
- Travail de réseau avec les partenaires médico sociaux, éducatifs et sanitaires du territoire du Rhône
- Encadrement des étudiants éducateurs accueillis sur le dispositif

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Transfert de son domaine d'expertise aux différents professionnels des structures médicosociales pour les aider à adapter la prise en charge des résidents
- Accompagnement des familles dans la prise en charge à visée éducative de leur proche

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Connaissances et compétences cliniques sur l'autisme, la déficience intellectuelle et les troubles du comportement
- Capacités à élaborer, à proposer et à évaluer des actions éducatives
- Capacités à utiliser des outils éducatifs spécifiques dans son domaine d'expertise en collaboration avec les professionnels de la structure médicosociale
- Capacité à recueillir, analyser et synthétiser les informations
- Capacité à établir une relation de confiance avec professionnels des structures médicosociales
- Capacité à travailler au sein d'une équipe pluri professionnelle
- Capacité à planifier et organiser son temps en fonction des priorités identifiées
- Capacité à assurer des transmissions appropriées (oral, écrit)
- Capacité d'adaptation à l'environnement d'intervention et à travailler avec des interlocuteurs de profession différente ou non professionnels
- Capacité d'écoute et d'empathie
- Capacité à gérer les situations de crise
- Maîtrise de l'outil informatique : Word, PowerPoint, Excel, internet
- Avoir des compétences relationnelles développées (empathie, patience, sens de l'écoute)

9.1. Formation souhaitée

- Diplôme professionnel d'état d'éducateur spécialisé
- Une formation à l'éducation structurée serait un plus

9.2. Expérience professionnelle souhaitée

- Expérience en structure sanitaire ou médico-sociale auprès d'usagers atteints de troubles du neurodéveloppement et/ou trouble du développement intellectuel



10. Connaissances spécifiques attendues

- Titulaire du Permis B indispensable (déplacements sur les structures médicosociales sur l'ensemble du territoire du Rhône, ou au domicile des patients)
- Connaissance du principe de case management
- Engagement dans un processus de formation permanent afin de maintenir un niveau de connaissances nécessaire à son poste.

ARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT		
Pôle Emetteur		
Pôle ADIS		
Modifications apportées par la nouvelle version		
Mise à jour		
Rédaction	Vérification	Validation
Anne DUCHAMP Cadre supérieure de santé	Fabrice MARTIN Cadre supérieur de santé	Pierre-Hubert DUCHARME Directeur des soins